MRC du Rocher-Percé

129, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 101, Chandler (Québec)
G0C 1K0

Tél. : (418) 689-4313
Téléc. : (418) 689-5807
mrc@rocherperce.qc.ca

PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2026

PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)

Propriétaire 1			
N° téléphone résidence	N° téléphone bureau	N° téléphone cellulaire	Courriel
Propriétaire 2			
N° téléphone résidence	N° téléphone bureau	N° téléphone cellulaire	Courriel

LOGEMENT

Adresse	Municipalité	Code postal

Type de bâtiment : ☐ Individuel/jumelé ☐ Duplex ☐ Maison en rangée ☐ Copropriété (maximum de 2 logements)
☐ Maison mobile : ☐ propriétaire du terrain ☐ Autre (préciser) :
☐ locataire du terrain

Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif, etc.) ? : ☐ Oui ☐ Non

S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location : ☐ Résidence d'accueil : _____ places (maximum 9) ☐ Maison de chambres : _____ chambres (maximum 3)

Valeur du bâtiment (excluant la valeur du terrain) : _____ $ Selon le compte de taxes (année) : _____

Année de construction : _____ Depuis combien de temps habitez-vous ce logement à titre de résidence principale ?_____

COMPOSITION DU MÉNAGE

Propriétaire(s)

	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /
2			/ /

Conjoint ou conjointe

	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /

Autres membres du ménage

	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /
2			/ /
3			/ /

Nombre total de personnes dans le ménage : _____

Êtes-vous d'ascendance autochtone ? ☐ Oui ☐ Non

AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ

Avez-vous reçu une aide financière du programme Rénovation Québec (PRQ) au cours des 5 dernières années ?	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 5 dernières années ? **Les demandes présentées par des personnes n'ayant jamais participé au PRR seront traitées en priorité.**	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous déjà été mis en demeure par la Société d'habitation du Québec en lien avec l'octroi d'une aide financière ?	☐ Oui ☐ Non

TRAVAUX

INDIQUEZ LA DÉFECTUOSITÉ OU LES DÉFECTUOSITÉS MAJEURES TOUCHANT VOTRE BÂTIMENT (VEUILLEZ COCHER UNE OU PLUSIEURS CASES)

1) Les murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur et solin)	☐
2) les ouvertures (portes et fenêtres)	☐
3) les saillies (éléments structuraux des galeries, balcons et escaliers extérieurs)	☐
4) la toiture (revêtement de toiture et pontage)	☐
5) la structure (fondation et ossature du bâtiment)	☐
6) l'électricité (câblage, panneau de dérivation et entrée électrique)	☐
7) la plomberie (tuyauterie, puits et installation septique)	☐
8) le chauffage (appareil et système de chauffage)	☐
9) l'isolation thermique (isolation mur, plafond et fondation)	☐
Autres défectuosités majeures admissibles :	
Surpeuplement	☐
Bâtiment inachevé – Date de début des travaux _____/_____/_____	☐

DÉCRIVEZ BRIÈVEMENT LA OU LES DÉFECTUOSITÉS MAJEURES QUE VOUS AVEZ IDENTIFIÉES :

La subvention pour votre logement peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 20 000 $ ou 25 000 $. Le pourcentage d'aide varie selon le revenu du ménage. Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 3 500 $ qui visent à corriger une ou plusieurs défectuosités majeures, lesquelles seront identifiées par le partenaire municipal lors d'une visite d'inspection.

NOTE : Les travaux exécutés avant l'autorisation du partenaire municipal ne sont pas admissibles à une aide financière.

Le présent formulaire peut contenir des renseignements personnels. En remplissant et en transmettant à la MRC le présent formulaire, vous consentez à la collecte, par la MRC, des renseignements personnels s'y trouvant dans le but de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme RénoRégion. Vous disposez des droits d'accès et de rectification prévus par la loi.

☐ Je consens à la collecte de mes renseignements personnels contenus au présent formulaire par la MRC du Rocher-Percé dans le but de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme RénoRégion.

ENVOI DE LA DEMANDE

MRC du Rocher-Percé
129, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 101
Chandler (Québec) G0C IK0

Pour toute autre information :
Téléphone : 418 689-4313, poste 118
Courriel : mrc@rocherperce.qc.ca

SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRE(S)

J'atteste que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes et je reconnais que toute information erronée pourrait remettre en cause ma demande.

Signature	*Année / Mois / Jour*
Signature	*Année / Mois / Jour*
(À l'usage de la MRC)	**Reçu à la MRC le** ***(Année / Mois / Jour)***
N° dossier :	

INFORMATIONS UTILES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

- Le territoire d'application du programme comprend toutes les municipalités de la MRC du Rocher-Percé.
- Le revenu maximum selon la taille du ménage est le suivant :
 - Personne seule ou couple 34 500 $
 - 2 à 3 personnes sauf couple 45 000 $
 - 4 à 5 personnes 51 000 $
 - 6 personnes ou plus 55 000 $
- Pour être admissible, la valeur uniformisée de l'habitation ne doit pas dépasser 150 000 $.
- L'aide financière accordée peut atteindre un maximum de 20 000 $ ou 25 000 $.
- Le montant de l'aide financière est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le taux d'aide. Ce taux peut atteindre 95 % en fonction du revenu du ménage.
- Le coût reconnu tient compte du plus bas montant entre la soumission d'un entrepreneur et l'évaluation du coût des travaux établis par la MRC du Rocher-Percé à partir d'une liste déterminée par la SHQ.
- Les travaux ne doivent pas débuter avant que la MRC délivre un certificat d'admissibilité confirmant l'aide financière.
- Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur détenant une licence de la RBQ et des numéros de TPS et de TVQ.
- Les matériaux et la main-d'œuvre doivent être fournis par l'entrepreneur. Les matériaux doivent être neufs et de qualité standard.
- Les travaux doivent être exécutés à la satisfaction de la SHQ dans les six mois suivant la délivrance du certificat d'admissibilité par la MRC du Rocher-Percé.
- L'aide financière est versée par la MRC du Rocher-Percé à la fin des travaux.
- Le propriétaire doit s'engager à faire exécuter tous les travaux jugés nécessaires pour corriger les défectuosités majeures urgentes.
- Le logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 3 500 $ qui visent à corriger une ou plusieurs défectuosités majeures.
- La sélection des demandes d'inscription sera effectuée en fonction des fonds disponibles et des revenus des ménages.

PHOTOCOPIE DES <u>DOCUMENTS OBLIGATOIRES</u> À JOINDRE AVEC LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION :

- compte de taxes municipales 2026;
- avis d'évaluation ou la confirmation de taxes 2026;
- déclarations de revenus fédérale et provinciale 2025;
- avis de cotisation fédéral pour l'année d'imposition 2025.

Les preuves de revenus doivent être fournies pour chaque membre du ménage âgé de 18 ans et plus. Pour les nouveaux résidents permanents, les preuves de revenus peuvent être celles d'un autre pays.

D'autres renseignements pourront être demandés lors de la visite du bâtiment par l'inspecteur accrédité de la MRC du Rocher-Percé.

ENVOI DE LA DEMANDE

Les formulaires complétés et les documents à joindre doivent être retournés à la MRC du Rocher-Percé, **au plus tard, le 26 novembre 2026, à 16 h 00.** Les coordonnées de la MRC du Rocher-Percé apparaissent à l'entête du formulaire d'inscription.

Les personnes dont les dossiers auront été sélectionnés seront jointes par l'inspecteur des programmes de la SHQ.